

complété par les décrets n° 63-314 et 64-63 des 22 août 1963 et 12 février 1964, et notamment son article 2 (2° alinéa) relatif aux « nominations aux grades de ministres plénipotentiaires en dehors des cadres diplomatiques et consulaires », et l'article 56 (4° alinéa) qui précise que « pendant la période transitoire les nominations ont un caractère provisoire » ;

Vu le décret n° 64-268 du 31 août 1964, prorogeant la période transitoire relative aux recrutements, avancements et affectations des membres des corps diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 63-86 du 18 mars 1963, portant fixation du régime de rémunération des personnels diplomatiques et consulaires,

#### Décète :

Article 1°. — Sont nommés ministres plénipotentiaires hors-cadres, assimilés à la 3° classe, 1° échelon :

MM. Zirout Lamine,  
Laroussi Khélifa,  
Yousfi M'Hamed,  
Kara-Terki Mahmoud,  
Benyahia Belkacem,  
El-Kebir Mohamed,  
Ferhat-Hamida Tayeb,  
Ghafa Brahim,  
Benmahmoud Abdelkrim,  
Allali Kouider.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet, à compter de la date d'installation des intéressés dans leurs fonctions, et qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 décembre 1964.

Ahmed BEN BELLA.

Décret du 21 décembre 1964 portant nomination d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères ;

Vu le décret n° 63-5 du 8 janvier 1963, modifié, portant statut particulier des agents diplomatiques et consulaires, et notamment son article 41 relatif aux nominations aux charges d'ambassadeurs, d'agents n'appartenant pas aux cadres des affaires étrangères ;

Vu le décret du 21 décembre 1964, portant nomination de ministres plénipotentiaires hors-cadres,

#### Décète :

Article 1°. — Sont nommés ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire :

— A Cuba : M. Zirout Amine,  
— Auprès de sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : M. Laroussi Khélifa,  
— En Suisse : M. Yousfi M'Hamed,  
— Au Sénégal : M. Kara-Terki Mahmoud,  
— En Guinée : M. Benyahia Belkacem,  
— En Espagne : M. El-Kebir Mohamed,  
— Auprès de Sa Majesté le Roi du Maroc : M. Ferhat-Hamida Tayeb,  
— Au Koweït : M. Ghafa Brahim,  
— En Syrie : M. Benmahmoud Abdelkrim,  
— En Tunisie : M. Allali Kouider.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter de la date d'installation des intéressés dans leurs fonctions, et qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 décembre 1964.

Ahmed BEN BELLA.

Arrêtés des 22 février, 26 mai, 1° juin, 5, 6, 26 et 28 août, 16 octobre et 11 novembre 1964 portant nomination de conseillers au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du 22 février 1964, sont nommés conseillers de 3° classe, 1° échelon :

MM. Benhassine Abdelaziz, à compter du 1° janvier 1964,  
Hasnaoui Brahim, à compter du 1° janvier 1964,  
Jazairy Idriss, à compter du 1° janvier 1964,  
Mlle Guehria Zineb, à compter du 1° janvier 1964.

Par arrêté du 26 mai 1964, M. Adjall Abdelhamid est nommé conseiller de 3° classe, 2° échelon, à compter du 1° janvier 1964.

Par arrêté du 1° juin 1964, M. Seddikoui Tayeb est nommé conseiller de 3° classe, 1° échelon, à compter du 1° janvier 1964.

Par arrêté du 5 août 1964, M. Mellouh Mohamed est nommé conseiller de 3° classe, 1° échelon, à compter du 25 mai 1964.

Par arrêté du 6 août 1964, M. Berrouka Djamel Eddine est nommé conseiller de 3° classe, 1° échelon, à compter du 30 septembre 1964.

Par arrêté du 26 août 1964, M. Yahia Benamar est nommé conseiller de 3° classe, 1° échelon, à compter du 1° février 1964.

Par arrêté du 28 août 1964, M. Benhabib Bachir est nommé conseiller de 3° classe, 1° échelon, à compter du 20 mars 1964.

Par arrêté du 16 octobre 1964, M. Bouayad Agha Fathi Khaouane est nommé conseiller de 3° classe, 1° échelon, à compter du 1° janvier 1964.

Par arrêté du 16 octobre 1964, M. Bakhti Ahmed est nommé conseiller de 2° classe, 2° échelon, à compter du 15 octobre 1964.

Par arrêté du 11 novembre 1964, M. Ould-Kablia Mohamed est nommé conseiller de 2° classe, 2° échelon, à compter du 1° septembre 1964.

Arrêtés des 22 février, 16 mars, 18 mai, 1° juin, 14, 15, 16 et 30 juillet, 14 août, 15 et 30 septembre, 16 octobre et 19 novembre 1964, portant nomination et prise en charge de secrétaires au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du 22 février 1964, sont nommés secrétaires des affaires étrangères de 2° classe, 2° échelon :

MM. Aïssa Brahim, à compter du 1° janvier 1964,  
Fzeri Ahcène, à compter du 1° janvier 1964,  
Kabir Ahmed, à compter du 1° janvier 1964.

Par arrêté du 22 février 1964, sont nommés secrétaires des affaires étrangères, de 3ème classe, 1° échelon :

MM. Benallou Lazreg, à compter du 1° janvier 1964,  
Bouzenad Lakhdar, à compter du 1° janvier 1964.